

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président  
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 7**

---

Séance tenue le 18 mai 2006 à 19 h  
Salle Fraser et Blondeau  
Hôtel Lévesque  
171, rue Fraser  
Rivière-du-Loup

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 18 MAI 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. FRANÇOIS DUROCHER .....	2
M. GASTON HERVIEUX .....	7
M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD .....	10
M. ALEXANDRE APRIL.....	13
M. RAYNALD CÔTÉ.....	16
M. VINCENT DIONNE .....	18
M. FRANÇOIS DUROCHER .....	19
Mme LINDA DIONNE .....	24
M. GASTON HERVIEUX .....	32
M. FRÉDÉRIK LABRIE .....	37
M. FRANÇOIS DUROCHER .....	40
Mme MADELEINE LEBEL.....	43
M. GASTON HERVIEUX .....	46
M. GAËTAN MALENFANT .....	54
M. GASTON HERVIEUX .....	58
MOT DE LA FIN .....	60

---

**SÉANCE DU 18 MAI 2006  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette septième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je vais vérifier si le promoteur a de nouveaux documents à déposer ou encore certaines réponses aux questions qui ont eu cours cet après-midi.

Monsieur Boulianne.

15

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Merci monsieur le Président. J'ai deux (2) éléments à apporter.

20 Premièrement, au niveau des barrières pour les accès pour les chemins qui donnent accès aux éoliennes, il y a eu un questionnement là-dessus. La position de SkyPower, c'est d'y aller selon la volonté des propriétaires; si les propriétaires ne veulent pas avoir des gens qui se promèneraient inutilement sur ces chemins publics qui sont sur leur terre, bien, il y a des barrières qui seront installées à cet effet.

25

Un autre élément d'information, il y a eu quelques questionnements au niveau de la méthodologie que le sondage SOM avait fait à Cacouna, je peux donner à la Commission les coordonnées de la personne-ressource qui est chargée de projet au niveau de ce sondage.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, ça pourrait être fait.

35 Maintenant, juste une petite question, cet après-midi on a parlé de la façon, que vous aviez fait quand même beaucoup de rencontres avec les différentes municipalités, mais je voudrais juste savoir, comment ça s'est fait la publicité par rapport à ça, comment avez-vous publicisé ces rencontres-là auprès de la population.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

40

Bien, je vous dirais, les rencontres qui se font dans les municipalités, les rencontres publiques, la publicité se fait par la municipalité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45

Donc vous n'avez pas personnellement, en fait quand je dis personnellement, je parle de la compagnie, vous n'avez pas mis des avis dans les journaux, ou à la radio ou à la télévision.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

50

Non. Dans la procédure normale, les invitations se font par la municipalité. Je prends par exemple la dernière rencontre publique qui a eu lieu à Cacouna, la municipalité a envoyé un avis à chaque citoyen à cet effet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

55

Merci.

60

Au niveau des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents ou réponses à des questions, non? Parfait, merci.

Le registre est présentement ouvert et il le sera jusqu'à huit heures trente (8 h 30) ce soir.

65

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, évidemment veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission.

70

Et je tiens encore à vous rappeler les règles de procédure, donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Vous pouvez poser deux (2) questions par intervention et ce, sans sous-question. Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez.

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

75

Et enfin, je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

80

—————  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FRANÇOIS DUROCHER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

85

Et maintenant, j'invite à l'avant monsieur André Roussel. Monsieur Roussel n'est pas là.

Monsieur André Stainier, monsieur Stainier n'est pas là.

90

Monsieur Armand Pouliot. Monsieur Pouliot n'est pas là.

Monsieur Denis Leduc. Monsieur Leduc n'est pas là.

Monsieur René Pelletier. Monsieur Pelletier n'est pas là.

95

Monsieur Gérald Guay. Monsieur Guay n'est pas là.

Monsieur Mario Lebel. Monsieur Lebel n'est pas là.

100

Monsieur Jacques Rioux. Monsieur Rioux n'est pas là.

Monsieur François Durocher. Bonsoir monsieur Durocher.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

105

Bonsoir monsieur le Président. En fait, mes questions seront toujours dans la même veine, à savoir de calmer mes inquiétudes personnelles.

110

Donc je m'identifie, François Durocher, du chemin des Pionniers à Saint-Arsène, donc je me localise. Je mets l'étiquette supplémentaire de malheureux cobaye impacté de la phase 1 du projet SkyPower.

Je vous rappelle que bientôt, j'aurai de nouveaux équipements dans mon paysage, soit une éolienne ainsi qu'un poste élévateur.

115

Ma question 1, en fait, est une demande d'information, je voudrais qu'on me définisse ce que c'est une éolienne ou du moins une utilisation "backup". Parce que là, j'ai posé la question hier, dans les premiers plans, il y avait des sites qui étaient localisés comme étant des sites retenus pour stabiliser le réseau, je crois, quelque chose comme ça.

120

J'aimerais qu'on me définisse ça particulièrement, avant d'arriver à ma question, s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

125

Est-ce que vous pourriez définir, monsieur Boulianne, ce que veut dire des éoliennes "backup".

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

130 Des éoliennes "backup", se sont des éoliennes de réserve qui vont être soumises dans le rapport final d'évaluation environnementale.

Et ces éoliennes de réserve là sont en réserve dans l'éventualité où dans l'analyse du dossier, il y avait des recommandations spécifiques à l'effet qu'une éolienne ou une autre serait  
135 inacceptable dans la localisation qui aurait été sélectionnée, que ce soit de la part de la Commission, que ce soit un peu plus tard de la part du ministère de l'Environnement.

Donc ces éoliennes-là serviraient de réserve dans la première éventualité, s'il y avait un problème avec certaines éoliennes.

140

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Boulianne.

145

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Autrement dit, elles s'additionneraient pas, éventuellement, aux cent trente-quatre (134).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

150

Il semblerait que non.

Monsieur Boulianne.

155

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Non, aucunement c'est une addition; c'est juste une alternative de positionnement.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

160

La question, en fait, et elle est personnelle, parce que je suis dans l'eau chaude, là, je me pose la question, est-ce que je vends ou pas, je veux savoir si sur le lot 204 et 205 de la municipalité de Saint-Arsène, vous prévoyez mettre des "backup".

165

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

170

Je ne connais pas les lots par cœur de la municipalité de Saint-Arsène, je peux pas répondre à brûle-pourpoint à cette question, malheureusement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

175

Est-ce que vous connaissez le nom des propriétaires, monsieur Durocher?

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

180

Le nom, oui, mais ça se peut que la ou les entreprises aient des numéros et puis tout ça; genre Ferme Denis St-Pierre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

185

Est-ce que ça vous dit quelque chose, monsieur Boulianne?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

190

Monsieur le Président, je peux pas répondre à brûle-pourpoint. Il y a quand même cent trente-quatre (134) éoliennes, plusieurs propriétaires, plusieurs lots concernés. C'est une information qu'il faudrait que je prenne quelques minutes pour trouver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

195

Est-ce que c'est possible que quelqu'un de votre équipe en fasse la recherche et vous donne la réponse?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

200

Oui, il y a pas de problème, je pourrai donner la réponse à monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

205

Donc le promoteur va effectuer la recherche, monsieur Durocher, et on va vous revenir avec la réponse tantôt.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

210

Merci.

215 Donc pour faire suite à ça, encore dans l'esprit de mes inquiétudes personnelles, j'aimerais savoir à quel moment précis, donc je parle de date, l'heure on peut laisser faire, ça a l'air qu'il y a des travaux qui peuvent se faire vingt-quatre (24) heures par jour, vous prévoyez débiter les travaux de la phase 1 dans son ensemble, et particulièrement dans mon cas, en ce qui me concerne, dans le secteur du chemin des Pionniers de Saint-Arsène.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

220 Donc c'est dans le secteur où sera installé le poste élévateur, en fait la sous-station.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Oui, c'est un secteur névralgique, qu'on pourrait dire, je crois, oui.

225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

230 Est-ce que votre échéancier est assez précis de ce côté-là, monsieur Boulianne?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

235 Au niveau de la phase 1A, les six (6) premières éoliennes ainsi que le poste élévateur, les travaux vont débiter cet été.

Pour ce qui est des vingt (20) autres éoliennes, ce sera après les autorisations qui feront donc suite après ces séances et les autorisations du ministère de l'Environnement ainsi que les permis municipaux.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Boulianne.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

245 Cet été, c'est ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

250 Cet été, on peut pas vous dire le mois, mais c'est à l'été, les travaux vont débiter pour la phase 1A.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

255           Commentaire, je viens d'entendre que maintenant, il y a une phase 1A? Il y avait 2A, 2B, là c'est 1A? C'est très évolutif, effectivement.

              Merci, monsieur le Président.

260           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Je vous remercie, monsieur Durocher.

265

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

270           Monsieur Gaston Hervieux, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

275           Bonsoir monsieur le Président. La question, j'avais des documents, je les trouve plus, mais je vais y aller de mémoire.

              Est-ce qu'on pourrait présenter la page de l'étude d'impact qui concerne les infrasons, les ultrasons, s'il vous plaît.

280           **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Est-ce que vous avez la page?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

285

              Non, c'est ça que j'explique, c'est que j'avais des documents et depuis que je suis arrivé, je les cherche et je les trouve plus. Je les ai pas toujours eus sous la main, alors...

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

290

              Ce serait la page 215 de 241 du rapport principal, version finale, volume 1.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

295           Donc à la page 215. Est-ce que vous avez votre étude d'impact sur ordinateur, vous l'avez pas sur ordinateur.

              Donc est-ce que vous pouvez peut-être prêter votre volume à monsieur Hervieux, pour qu'il puisse peut-être poser ses questions.

300

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

              Il va falloir que je vous la repasse pour répondre, peut-être.

305

              Oui voilà, c'est ça, je voulais avoir plus d'informations sur la question des basses fréquences, en ce qui concerne les vibrations, et je pourrais poser tout de suite la deuxième question, c'est s'il était possible de déposer des études auxquelles vous référez pour expliquer que ça peut causer certains problèmes, en tout cas vous parlez d'études épidémiologiques qui sont présentement en cours, mais vous avez sans doute pris vos références en quelque part, dans d'autres études.

310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Monsieur Boulianne.

315

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

              Ce qu'on me dit, c'est que les études en question ne sont pas ici, mais on peut vous les déposer.

320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

              Très bien, vous les déposerez pour le bénéfice de monsieur Hervieux, s'il vous plaît.

325

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

              C'est noté.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

330

              Et je demandais plus d'informations sur la question des vibrations. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire de plus selon votre connaissance, à propos des vibrations qui sont provoquées lorsque, entre autres, la pale passe à la hauteur des tours, les conséquences que ça pourrait entraîner. Si vous avez plus d'informations à nous donner, s'il vous plaît, en attendant les études.

335

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ce serait monsieur Meunier qui répondrait à la question, monsieur le Président.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Demers.

Monsieur Meunier.

345

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Donc bonsoir. Effectivement, lorsque la pale passe vis-à-vis la tour, elle rencontre une certaine turbulence, donc ça fait une variation dans le niveau de bruit. Donc parler de vibration, c'est une mauvaise expression.

350

Maintenant, lorsqu'on parle de la problématique, si on veut, des basses fréquences, essentiellement les éoliennes, celles dont on parle, produisent un bruit de moyennes et hautes fréquences.

355

Donc nos évaluations ont tenu compte de chacune des basses fréquences, et les niveaux qui sont produits à basses fréquences, et si même on va encore plus bas, on parle des infrasons, c'est pas du tout à des niveaux qui peuvent être problématiques. Alors il y a aucun problème à ce niveau-là avec un parc d'éoliennes.

360

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Meunier.

365

Monsieur Pouliot, est-ce que vous avez un complément d'information à donner au sujet des basses fréquences ou encore des vibrations qui pourraient être dues...

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

370

Particulièrement sur les infrasons, évidemment c'est un son qui est inaudible puisqu'il est en bas de ce que peut percevoir l'oreille humaine.

375

La littérature, à ce sujet-là, concernant les effets à la santé, bon, il y a différents effets qui sont rapportés au niveau du système cardiovasculaire, système nerveux, etc., mais quand on regarde la littérature, c'est une littérature qui a été florissante dans les années quatre-vingt, par contre c'était une littérature des pays de l'Est, souvent dans des langues assez difficiles, assez difficilement accessibles, avec des auteurs qui se citaient mutuellement les uns les autres, etc.

380 Au terme de tout ça, ça reste que pour les impacts à la santé, ce sont des données qui  
sont mal organisées, l'évaluation de l'exposition est pas très bien faite, l'évaluation des effets non  
plus, les facteurs confondants comme le son lui-même ou les vibrations sont mal contrôlées, etc.,  
ce qui fait qu'en bout de ligne, à part la nuisance, parce que ça contribuerait aussi à la nuisance,  
il y a quand même des éléments de ce côté-là, mais en dehors de ça, c'est extrêmement difficile  
de savoir s'il y a des effets à la santé reliés à l'existence des infrasons.

385 Les premières éoliennes en émettaient plus, à cause particulièrement du fait que la  
nacelle était située en avant du rotor plutôt qu'en arrière, donc ça, ça a changé beaucoup de  
choses.

390 Et puis les infrasons, il faut dire aussi, pour terminer, c'est quand même quelque chose  
qui est existant de façon courante dans la nature. C'est sûr que les tremblements de terre,  
heureusement, on n'en a pas trop; le tonnerre, les véhicules lourds qui se déplacent émettent des  
infrasons. Et on a tous, dans la maison, un appareil qui en émet, à savoir la laveuse à linge qui,  
au cycle d'essorage, émet des infrasons aussi.

395 C'est ce que je peux vous en dire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400 D'accord, merci monsieur Pouliot.

Merci monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

405 Merci.

410 

---

 **JEAN-CLAUDE CHOUINARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

415 Monsieur Jean-Claude Chouinard. Bonsoir monsieur Chouinard.

**PAR M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD:**

420 Bonsoir. Ma question, ce serait de savoir c'est quelle entreprise qui va surveiller les  
travaux pendant la construction du projet, l'entreprise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

425 Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez un chargé de projet ou une entreprise...

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

430 Oui. La réalisation des travaux et tout ce qui entoure la coordination sera faite par la firme Hatch Acres, qui est une société d'ingénierie de sept mille (7000) employés, assez réputée.

**PAR M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD:**

435 Le type d'éolienne de un point cinq (1,5 MW) qui va être installée dans la municipalité de Saint-Arsène, dans les autres municipalités, Cacouna, Saint-Épiphanie, ce type d'éolienne là, est-ce qu'il est en fonction dans d'autres pays.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

440 Dans d'autres parcs éoliens, que ce soit en Europe ou encore ici au Canada.

**PAR M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD:**

445 Ce type d'éolienne là, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Boulianne.

450 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, les un point cinq (1,5 MW) XLE de GE, c'est les tout nouveaux modèles.

455 C'est un peu comme des voitures, il y a des modèles améliorés un peu à chaque année, c'est la nouvelle génération d'éoliennes, les plus performantes, plus durables. Il s'en est vendu beaucoup, mais c'est dans les derniers temps, par General Electric. Et puis il y en a d'installées aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460 Il y en a d'installées à quel endroit?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

465 Aux États-Unis, il y en aurait beaucoup d'installées, mais je peux pas vous mentionner les noms exacts. Mais c'est quand même des quantités considérables.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

470 Merci monsieur Boulianne.

**PAR M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD:**

475 C'est-à-dire que le projet, ici, s'il est en fonction de se réaliser, on peut calculer que ce serait comme un projet qui va être comme un modèle pour les parcs éoliens au Québec, qui va être conçu.

480 S'il y a une erreur sur le projet, donc il va y avoir un reflet à la grandeur des autres parcs éoliens au Québec, et partout dans les environs, si je peux voir un peu la situation et puis le projet, ça me semble un très beau projet.

485 Donc pour l'évaluation des propriétés, personnellement, je vois pas, moi, une dévaluation, si le projet est bien monté, bien fait, et puis qu'on est fier du projet, donc je vois que ce serait plutôt une hausse de l'environnement, du contexte dans le territoire où il va y avoir des éoliennes, que le monde de l'extérieur vienne voir.

490 Parce que le parc éolien qui va être situé à Saint-Arsène, Cacouna, Saint-Épiphanie, il va être présenté dans un milieu agricole, première des choses; il va être présenté dans un milieu urbain, entouré de population soit en avant, soit en arrière des contribuables, qui va donner une image pour les autres parcs qu'on peut pas comparer, comme dans le bout de la Gaspésie, Murdoch, peu importe les autres endroits, où c'est un secteur qui est dans les montagnes, ainsi de suite.

495 C'est pour ça que j'aimerais, si le projet se réalise, que ce soit un beau projet, qu'on soit fier comme partenaire, comme Hydro-Québec, ils ont fait des montages, et puis Manic-5, comme la Baie James, que ce soit un très beau projet, qu'on soit fier du projet, que la compagnie fasse un projet, un très beau projet, que le monde de l'extérieur vienne chez nous, qui va faire une publicité qui va attirer le public, que ce soit du monde de l'Europe, de la France, qui vienne dans notre milieu, qui vont dire, regarde, au Québec, il y a eu un projet dans un milieu urbain qui est bien présenté, bien monté et puis bien fait.

500 C'est la seule chose que j'aimerais que la compagnie puisse produire. Je les félicite pour leur projet, première des choses, de venir investir au Québec.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

510 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je peux répondre quelque chose, regardez, c'est l'intention de SkyPower de travailler, de peaufiner le projet de façon à ce qu'il s'harmonise le plus avec les volontés de la population locale.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Chouinard.

520 **PAR M. JEAN-CLAUDE CHOUINARD:**

Merci beaucoup.

525

---

**ALEXANDRE APRIL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Alexandre April, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur April.

530

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

Bonsoir monsieur le Président. Deux (2) questions pour vous ce soir, ce sera pas bien long. Je fais encore référence à un article de Radio-Canada qui a paru ce matin:

535

"Dans le secteur ouest de la MRC de Brome-Missisquoi, dans les Cantons-de-l'Est, qui vient d'adopter d'ailleurs un règlement interdisant toute construction d'éoliennes commerciales sur quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de son territoire, l'entreprise SM Internationale a déjà approché plusieurs cultivateurs. Chaque éolienne de deux virgule sept mégawatts (2,7 MW) pourrait rapporter au moins seize mille dollars par année (16 000 \$) aux propriétaires de terrain."

540

Ma question est la suivante, vu que le promoteur s'est engagé hier à respecter les propriétaires de terrain s'ils ne s'entendent pas sur la localisation des éoliennes, est-ce qu'il est possible pour un propriétaire de terrain, d'un point de vue légal, de négocier les prix à nouveau.

545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne. La question a été répondu cet après-midi, mais ça fait rien, allez-y encore une fois.

550

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

La question des prix, c'est sûr que c'est des choses qui sont établies depuis longtemps, que c'est pas négociable.

555

Par rapport au projet dont vous parlez, bon, j'ai entendu un chiffre aujourd'hui, seize mille dollars (16 000 \$), mais d'où ça sort ce chiffre-là, comment ça se compose, je peux pas vraiment commenter ça.

560

Si vous me présentiez les détails, les modalités exactes, je pourrais apporter des commentaires, mais je peux pas en dire plus pour l'instant.

565

Moi, je pourrais dire, dans mon projet, une éolienne va rapporter cent mille dollars (100 000 \$) à un agriculteur, mais dans quel contexte je le mets, le cent mille dollars (100 000 \$), combien d'années ou de quelle façon, est-ce que ça inclut les chemins qui vont donner accès aux éoliennes, toutes ces choses-là. C'est un chiffre que j'ai entendu, c'est tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570

Votre seconde question, monsieur April.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

575

Oui. Le responsable de la MRC a indiqué hier, par rapport à la prise des photos présentes dans l'étude d'impact environnementale, qu'il avait lui-même pris et fourni les photos au promoteur, dans le but de la simulation visuelle dont j'ai utilisée hier.

580

Or, un responsable de SNC-Lavalin m'a affirmé, il y a quelques minutes, que ces photos ont été prises par le promoteur et non le responsable de la MRC.

585

Est-ce que la personne qui a fait cette affirmation peut, aux fins de mon mémoire, me confirmer cette affirmation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

585

Qui est-ce?

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

590 Je crois que c'est monsieur, ici présent, le premier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

595 Monsieur Demers. Ça peut être d'autres photos, mais monsieur Demers, est-ce que vous avez eu une conversation avec monsieur April, il y a quelques minutes?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

600 Oui, effectivement, comme convenu, monsieur est venu hier faire une présentation, et on nous avait demandé d'échanger ensemble pour avoir plus de détails quant aux prises de photos, c'est dans ce sens-là que je l'ai rencontré, pour voir quelles étaient les conditions de prises de photos.

605 Et là-dessus, ce qu'on m'a dit, c'est qu'on ne le savait pas, c'était un appareil emprunté, donc on n'avait pas d'idée des focales.

610 Pour revenir au point plus directement, je pense qu'il faut nuancer deux (2) choses. C'est que les photos qui sont dans le rapport principal ont été prises par nous, dans le cadre de l'étude. Ce qui a été dit au niveau de la MRC, ce sont les photos qui ont fait l'objet des simulations qui sont sur le mur, ces photos-là ont été prises par la MRC.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

615 Pourtant, le responsable de la MRC, en tout cas moi, j'ai eu l'impression que le responsable de la MRC me parlait des photos dont j'ai fait la présentation hier, qui étaient présentes dans le rapport environnemental.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Non, dans le rapport environnemental, les photos ont effectivement été prises par une firme externe qui a été mandatée par le promoteur pour prendre ces photos-là.

625 Par contre, les photos que vous voyez à l'arrière ici, c'est monsieur Gagnon, de la MRC, et même monsieur Gagnon en a pris plusieurs, parce que je pense qu'il avait envoyé vingt-cinq (25) photos au promoteur pour qu'il fasse une simulation à partir des photos que lui-même avait prises.

Donc c'est pour ça qu'il faut faire attention, monsieur Demers l'a bien expliqué tantôt, que les photos qui se retrouvent dans le rapport d'étude d'impact, effectivement, ça a été pris par une

630 firme externe qui travaillait pour le promoteur, alors que les autres photos ont été prises effectivement par la MRC.

**PAR M. ALEXANDRE APRIL:**

635 Merci pour l'éclaircissement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

640 Bien, ça me fait plaisir, monsieur April.

---

**RAYNALD CÔTÉ**

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Raynald Côté, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Côté.

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

650 Bonsoir monsieur. Je suis l'ex-maire de L'Isle-Verte, président d'une association, Amis de la nature de L'Isle-Verte, on s'occupe de la chasse et pêche et environnement. Notre association est membre de la Fédération québécoise de la faune. Je suis aussi membre individuel de la fédération.

655 J'ai travaillé pour l'UPA par rapport aux oies, les oiseaux migrateurs. Et puis je siège aussi sur le Comité sauvagine provincial, je m'occupe de La Pocatière à aller à Matane.

660 C'était tout simplement pour vous parler un peu du couloir de migration de la sauvagine, des oies blanches. Les oies partent des États-Unis et descendent à Baie-du-Fèvre. Le corridor, après ça elles vont à Québec et puis elles descendent à Montmagny et à L'Isle-Verte.

665 Ça se fait pas à l'intérieur des terres; le corridor migratoire, ça se fait le long du fleuve Saint-Laurent.

Quand j'ai travaillé pour l'UPA, c'était pour l'effarouchement des oies, les producteurs agricoles nous appelaient s'ils avaient des problèmes d'oies dans leur champ. Et dans la région de L'Isle-Verte, Saint-Arsène et Cacouna et tout ça, jamais, on n'a eu aucun appel pour aller effaroucher des oies. Ça fait qu'il y a pas d'oies qui dérangent personne là.

670

Parce que les oies vont brouter dans les champs surtout à L'Isle-Verte, au Troisième Rang Ouest, à Trois-Pistoles, surtout à Saint-Jean-de-Dieu. Il y en a très peu dans la région où les éoliennes vont être installées.

675 Maintenant j'ai des papiers, là j'ai pas été capable d'assister à vos autres réunions parce que j'étais à l'extérieur, je viens justement d'arriver, c'est pour ça que je viens faire un tour, j'ai des papiers, j'ai des cartes du Service canadien de la faune qui montrent exactement où les oiseaux migrent, les corridors migratoires. Je les ai pas avec moi, mais je peux vous les faire parvenir.

680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, ça nous ferait plaisir. Vous pouvez les faire parvenir au Bureau des audiences publiques sur l'environnement, à l'attention de madame Anne-Lyne Boutin; madame Boutin est à l'arrière, vous irez la voir après, monsieur Côté, donc il y aura pas de problème.

685

Est-ce que vous avez des questions spécifiques?

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

690

Non, c'était tout simplement une remarque comme ça que je voulais faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695

C'est un point d'intérêt.

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

700

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

705

Je vous remercie, monsieur Côté. Donc madame Boutin est à l'arrière, juste à lui demander les coordonnées, elle va tout vous remettre ça.

**PAR M. RAYNALD CÔTÉ:**

Merci beaucoup.

710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça me fait plaisir, monsieur Côté.

**VINCENT DIONNE**

715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent Dionne. Bonsoir monsieur Dionne.

720

**PAR M. VINCENT DIONNE:**

Bonsoir monsieur le Président. C'est sur le même sujet que monsieur Côté, sur les oies.

725

Je voudrais savoir si SkyPower ont fait une étude sur le bruit que les éoliennes vont faire, est-ce que ça peut changer le corridor des oies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

730

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Demers répondra à la question.

735

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Demers.

740

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

On n'a pas fait d'étude particulière tant qu'au niveau du bruit émis par les éoliennes en fonction de la présence ou l'effarouchement des oies.

745

Il faut penser que ces bêtes-là, de façon naturelle, se retrouvent souvent en milieu quasi urbain, comme entre autres sur les battures à Montmagny et autres endroits, donc on n'a pas lieu et on n'a pas retrouver, au niveau de la littérature, d'éléments qui pourraient faire en sorte d'établir un parallèle entre ces deux (2) éléments-là.

750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Demers.

**PAR M. VINCENT DIONNE:**

755 Parce que sur ma terre, moi, j'en ai des oies qui viennent, et on met juste une assiette en aluminium qui bat au vent, et puis on s'en claire de même, pour pas qu'elles mangent nos prairies.

760 S'il y a toujours un bruit, je sais pas si ça peut changer le corridor de migration des oies, s'il y a beaucoup de bruit, si l'éolienne toujours...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765 Monsieur Demers, à votre connaissance, est-ce que le bruit provoqué par les éoliennes, en fait pas provoqué mais généré par les éoliennes est susceptible d'effaroucher les oies et de faire en sorte de modifier leur corridor?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

770 Comme je vous ai dit, au niveau de la littérature, on retrouve aucune étude qui pourrait faire le lien entre les deux (2).

775 Il faut penser quand même que lorsque vous passer sur les autoroutes, comme entre autres sur la 40, vous avez les oies qui sont à proximité de l'autoroute, où il y a même des activités agricoles, ça semble pas les déranger.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780 Merci monsieur Demers.

Merci monsieur Dionne.

785 

---

**FRANÇOIS DUROCHER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790 Monsieur Durocher, s'il vous plaît. Rebonsoir.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

795 Encore avec les petites questions pointues, là, étant piqué dans le vif. Bon, un retour sur la question du poste élévateur.

Hier, on a parlé d'une route d'accès, je sais pas si c'est une nouvelle ou si on utilise un chemin déjà existant du cultivateur, mais j'aimerais savoir ce qui est prévu ou prévisible au niveau de l'achalandage de ce poste-là, et sa sécurité, et pour moi et pour les travailleurs.

800 Q'est-ce qui est prévu au niveau de la sécurité, on s'entend, est-ce qu'il y a des clôtures, quoi que ce soit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

805 D'accord.

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

810 Au niveau du chemin d'accès, c'est un chemin qui est existant sur la propriété en question qui, nécessairement, va être réaménagé un peu, rélargi, et puis on va augmenter la capacité portante.

815 Au niveau du poste élévateur, nécessairement il va être clôturé, c'est un endroit où il y a des éléments qui, à la limite, sont sujets peut-être au vandalisme; pour une question de sécurité aussi, c'est des éléments qu'il faut qu'ils soient clôturés.

820 Il y avait un autre point aussi, au niveau de l'achalandage du poste élévateur, bon, c'est quelque chose où l'achalandage est très limité, il y a rien qui se passe à un poste élévateur. C'est des transfos qui tournent, et c'est une visite de maintenance de façon sporadique, mais c'est pas un achalandage vraiment intense.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

825 Quand vous parlez d'une visite sporadique, c'est une visite à toutes les semaines, deux (2) semaines, trois (3) semaines, un mois?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

830 Permettez-moi de consulter sur la fréquence.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Bien sûr.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

840 C'est assez difficile à définir. Je pourrais vous dire, dans le pire des cas, ce serait une  
visite quotidienne, puis sinon, ce serait à une fréquence beaucoup plus large.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

845 Oui monsieur.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Donc il y a personne qui travaille là.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, à temps plein, il y a personne qui travaille là. Je pense que c'est un peu comme les  
postes de pompage des municipalités, que ce soit pour l'assainissement des eaux ou encore  
pour l'eau potable, souvent c'est une visite quotidienne de l'opérateur qui va y aller quinze (15)  
855 minutes, et il repart. En fait, il va vérifier finalement si tout va bien.

Disons que c'est pas quelqu'un qui va travailler là, à moins d'un bris majeur à la sous-  
station, bien là, c'est sûr que peut-être il va être là pendant deux (2) jours à travailler.

860 Mais règle générale, l'entretien normal ne demande pas, finalement, quelqu'un qui va  
travailler là pendant une journée de temps.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

865 OK. Donc pour les fins autant d'entretien que de sécurité, il devra être accessible en tout  
temps, trois cent soixante-cinq (365) jours par année.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

870 Évidemment.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

875 Donc les chemins devront être déneigés tous les jours, quoi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

880 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Au même titre ou presque que le chemin public devant votre propriété.

885 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Un nouveau chemin public, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

890 Non, c'est pas un chemin public.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

895 Dans le sens, au niveau de l'entretien. Il y a un bout qui, à chaque jour, devra être déneigé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

900 Bien, pas nécessairement. S'il neige pas, il a pas besoin d'être déneigé.

Écoutez, si on regarde les chutes de neige annuelles, bon, je pense pas qu'il neige à tous les jours. Il peut y avoir une bonne bordée, et après ça, on peut être cinq (5) jours sans avoir de neige, et le lendemain il peut tomber deux pouces (2 po) de neige. Ça va?

905 **PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Ça me va, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

910 Votre autre question.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

915 Deuxième question, encore au sujet du poste élévateur, je pose la question, je me la posais au départ mais là je la pose, aurait-il pas pu être possible de jumeler le poste élévateur de SkyPower à celui d'Hydro-Québec situé dans la municipalité de Cacouna.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Monsieur Boulianne. Question technique!

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

925 Monsieur le Président, dans le processus de démarrage du projet, c'est une question qui a été abordée avec Hydro-Québec, mais dans sa politique, Hydro-Québec ne partage aucun de ses équipements, principalement en ce qui a trait aux sous-stations électriques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

930

Merci monsieur Boulianne.

Avez-vous une autre question, monsieur Durocher? Allez-y.

935

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Pour une troisième.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

940

Monsieur Durocher, dites-le pas à personne que j'ai dit trois (3); il faut que ça reste entre nous, là.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

945

Ça va probablement être mon ultime question, parce que là, la page, il y en a plus; je tombe dans le vide et je retourne chez moi.

950 Je voudrais savoir, pour ceux qui ont signé, qui ont signé on s'entend, pas ceux qui ont signé une option, ceux qui ont signé final, est-ce qu'il y a encore un retour en arrière possible, en date d'aujourd'hui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

955

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

960 Bien, ça devient assez difficile, lorsque c'est signé et les démarches sont faites au niveau de la construction, il y a pas vraiment de retour en arrière possible.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

965

Donc hier, c'était oui et ce soir, c'est non. C'est ça?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Tout dépendant de l'avancement du projet. C'est ça la question.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous voulez dire par là, monsieur Boulianne? Expliquez-vous, parce que là, ça m'intéresse.

975 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est une question très technique et pointue. Si vous permettez, je vais la prendre en délibéré, je vais vérifier avec mon équipe.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, on vous permet de vérifier, il y aura pas de problème. Et vous allez nous donner une réponse? En délibéré, ça veut dire combien de temps?

985 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bien, je vais consulter notre équipe à cet effet, je pense que la réponse va être envoyée à la Commission dans les prochains jours.

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Boulianne.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

995

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1000

Merci monsieur Durocher.

---

**LINDA DIONNE**

1005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Linda Dionne. Bonsoir madame Dionne.

**PAR Mme LINDA DIONNE:**

1010

Oui, bonsoir. Moi, en fait, je suis auteure de différents articles au niveau du patrimoine, au niveau du tourisme, particulièrement à Cacouna, responsable du circuit patrimonial. Je suis aussi dans le comité Vision Cacouna. Et puis là, c'est ça, je viens vous présenter mes préoccupations face à l'aspect du paysage culturel de Cacouna.

1015

Je sais pas si le ministère du Tourisme, ministère de la Culture, non, il n'y a pas de ministère?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020

Non. Il y aurait eu cette semaine, par lien téléphonique, on aurait pu avoir quelqu'un du ministère du Tourisme, mais il ne pouvait pas être présent à l'audience. Donc c'est un après-midi qu'il aurait pu être disponible, malheureusement.

1025

Par contre, ne vous en faites pas, vous pouvez y aller avec vos questions et nous allons leur transmettre les questions.

**PAR Mme LINDA DIONNE:**

1030

OK. Moi, c'est surtout une inquiétude que j'ai. Bon, juste vous faire un genre de petite introduction.

1035

Donc Cacouna est au cœur d'une région touristique, évidemment le Bas-Saint-Laurent, et une région qui se dit authentique. Ça a été, je dirais, le slogan "Bas-Saint-Laurent authentique" depuis l'an 2000, c'est comme ça qu'on s'annonce au niveau des clients touristiques.

1040

Cacouna est aussi au cœur d'une région que ça fait à peu près quinze (15) ans qu'on a entrepris de faire une protection au niveau du patrimoine, que ce soit par un circuit, que ce soit par des règlements, donc si on parle du PIIA, c'est une forme de règlement pour amener, en fin de compte que les bâtiments restent, comment je pourrais dire, ne brisent pas l'aspect historique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1045

L'aspect patrimonial?

**PAR Mme LINDA DIONNE:**

Oui, historique, OK.

1050

Bon, Cacouna est aussi, avec d'autres municipalités, comme Kamouraska, Rivière-du-Loup, L'Isle-Verte, on est au cœur de ça.

Moi, ce qui m'inquiète beaucoup d'un projet comme ça, c'est qu'on ne s'harmonise plus, OK, on ne s'harmonise plus avec les autres municipalités.

1055 Et d'ailleurs, Cacouna a déjà des démarches de mise en valeur, aussi, et est aussi dans les trente-deux (32) plus beaux villages du Québec. Je sais pas si vous avez vu L'actualité de ce mois-ci, on est même dans les vingt-deux (22) plus beaux villages du Québec. Donc les éoliennes, dans notre environnement, je pense pas qu'on reste dans ce nombre de villages qui se méritent d'être nommés comme ça par l'Association des plus beaux villages.

1060 Et bon, vous allez dire, c'est vrai que les éoliennes sont à proximité de la route 20, sauf que de la route 20, écoutez, on voit en profil Cacouna, les champs, et on voit l'église. Et ce qui fait la beauté du paysage, évidemment c'est l'ensemble, c'est pas juste quand tu arrives à Cacouna et bon, c'est là. C'est tout l'ensemble qui est important.

1065 En fait, c'est ça, c'est ma préoccupation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1070 C'est votre préoccupation.

Est-ce que l'arrivée par contre par la 132, que ce soit par l'ouest ou par l'est, est-ce que c'est encore pas plus beau que par la 20?

1075 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

1080 En effet, c'est certain que la 20 en revenant, c'est certain qu'il y a certaines zones qui sont moins intéressantes. Sauf que sur la 20, c'est certain que le tourisme emprunte la 20 et après ça, ils vont dans certains villages. Je dirais que la beauté du village, c'est à partir de la 20 aussi, là.

1085 Il y a peut-être certains secteurs qui sont peut-être pas heureux, mais c'est pas parfait partout non plus, c'est pas parfait dans tous les villages; certains petits coins peut-être encore, mais c'est pas une raison pour enlaidir plus, mettons. Ce qui est déjà moins intéressant, pourquoi l'amplifier.

Parce que vous savez qu'on a un fameux projet, port méthanier aussi, ça fait que ce serait...

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller voir avec le promoteur, pour qu'il nous exprime son souci d'harmonisation de son projet dans les paysages. Monsieur Frenet?

1095 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Monsieur Frenet va répondre à la question.

1100 **PAR M. ANDRÉ FRENET:**

1100 Oui, écoutez, effectivement, ce qui est clair depuis entre autres que les audiences ont  
commencé, c'est qu'étant donné l'envergure d'un projet comme ça, et on le voit, éventuellement,  
que ça affecte beaucoup de milieux, le grand défi, finalement, c'est de trouver une façon  
d'intégrer un projet comme ça dans le paysage et évidemment, le paysage représente des points  
1105 d'intérêt selon les points de vue, et par exemple le tourisme entre autres.

Évidemment, c'est difficile pour un promoteur de faire la synthèse de toutes les attentes  
qui peuvent être exprimées dans un contexte comme ça, et donc il doit se référer à différents  
documents ou à différents organismes de décision.

1110 Dans le cas plus spécifique de Cacouna, dans le cadre des discussions qu'il y a eues  
d'abord avec la MRC pour essayer de rencontrer leurs attentes en termes d'intégration  
paysagère et aussi en termes de développement touristique qui se retrouvent dans le schéma  
révisé, comme je le mentionnais déjà antérieurement dans une question qu'on m'avait posée,  
1115 donc on a posé carrément la question à la MRC du sujet de l'implantation d'éoliennes entre  
l'autoroute 20 et le fleuve, ou aussi à proximité de la route 132.

A priori, ce que la MRC nous ont indiqué pour tenter de rencontrer les attentes et les  
objectifs paysagers, mais aussi culturels ou de l'image qui pourrait être projetée, c'était tout  
1120 d'abord d'éviter, comme monsieur Gagnon l'a mentionné hier, il a édicté un ensemble de critères,  
donc d'éviter les lignes doubles, ce qui était le cas du premier projet présenté, et de se  
rapprocher le plus possible de l'autoroute, c'est-à-dire de s'éloigner le plus possible du village de  
Cacouna, ce qui a été fait dans le "layout" subséquent.

1125 Effectivement, comme le mentionnait monsieur le Président, c'est certain que l'endroit le  
plus intéressant, probablement, pour découvrir le village de Cacouna, comme la majorité des  
villages le long du fleuve depuis Québec, c'est par la 132. Effectivement, comme je l'avais déjà  
mentionné dans une rencontre antérieure à laquelle vous aviez d'ailleurs posé une question  
identique, c'est sûr que l'autoroute 20 amène un certain achalandage en terme touristique.

1130 Maintenant, quel pourrait être éventuellement l'impact sur cet achalandage-là des gens  
qui vont transiter par l'autoroute 20 en destination du village de Cacouna, c'est très difficile à  
évaluer, est-ce qu'il va être positif, est-ce qu'il va être négatif.

1135 Parce que comme je vous l'avais mentionné à l'époque, on remonte à il y a longtemps, je  
sais pas s'il y avait des audiences publiques à l'époque, mais lorsque l'autoroute 20 a été  
construite, et je suis convaincu qu'un débat semblable s'est tenu dans la région, est-ce que

1140 l'autoroute va avoir un impact éventuellement sur le village, positif ou négatif, et probablement qu'avec le temps, on s'est rendu compte que oui, il y avait certains impacts négatifs, le bruit, etc., mais en même temps, amenait une clientèle touristique qui, actuellement, amène peut-être justement les pressions pour le prolongement de l'autoroute 20 un peu plus loin dans la région.

C'est un peu dans ce sens-là, ma réponse, donc pour ce qui est de ces questions-là.

1145 Dans un deuxième temps, la MRC nous avait dit, il faut que les élus locaux, donc de la municipalité de Cacouna, soient confortables avec le projet. On a donc rencontré les représentants, les élus qui nous ont indiqué comment ils souhaitaient procéder pour consulter les gens de leur communauté, d'abord par une séance d'information publique, comme vous le savez, et ensuite par un sondage qu'ils ont eux-mêmes organisé.

1150 Le promoteur en a fait effectivement un par une firme indépendante, mais les élus, suite à la soirée d'information, ont consulté leur population justement pour essayer de tenir compte des préoccupations des gens.

1155 Donc c'est un peu la démarche qui a été effectuée par le promoteur pour tenter de rencontrer ces attentes-là. Et entre autres, plus spécifiquement, comme je vous le dis, étant donné qu'il y a un choix difficile qui était à faire sur la localisation d'éoliennes entre la 20 et le fleuve, qui est un endroit relativement clé pour la production d'énergie éolienne, donc de s'éloigner du village, dans une ligne droite.

1160 Et comme vous savez, actuellement la réglementation prescrit une distance d'au moins quatre cent cinquante mètres (450 m) des habitations, ce qui est beaucoup plus important dans ce cas-ci, mais aussi une distance de l'autoroute.

1165 Est-ce qu'il y aurait pas lieu de permettre, d'atténuer, de diminuer les exigences pour avoir une distance de l'autoroute, peut-être. C'est d'ailleurs ce qui fait l'objet des discussions avec la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170 Merci monsieur Frenet.

Est-ce que vous avez des questions spécifiques, madame Dionne?

1175 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

1180 Moi, suite à ce que monsieur a dit, moi, en fait le fameux sondage, ce que je trouve dommage, c'est que les gens n'ont pas vu réellement qu'est-ce que ça ressemble; parce que c'est, disons-le, assez énorme, quatre cents pieds (400 pi), c'est impressionnant. Si ça avait été moins haut, mettons, peut-être que – mais les gens ne sont pas conscients de la grandeur.

Je sais pas si les gens de Cacouna ont été voir, vous avez pas organisé, j'avais entendu dire qu'il était possible que vous organisiez un genre d'excursion pour montrer aux gens qu'est-ce que ça ressemble réellement, parce que les photos, moi je trouve que les photos que vous avez montrées, la soirée, ça dit pas vraiment la grosseur réelle.

1185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Frenet.

1190

**PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Pour ce qui est de la possibilité d'aller visiter des parcs, effectivement, lors de la rencontre qu'il y avait eue avec les gens du village de Cacouna, ça avait été offert, dans le sens que si les gens faisaient la demande, il était possible d'organiser quelque chose, ce qui permettrait probablement, effectivement, pour plusieurs personnes, un peu d'appivoiser ou de démystifier ces structures-là qui, comme le promoteur le dit depuis le début, c'est pas des structures effectivement qui vont être invisibles. Il faut chercher d'ailleurs, c'est le principal défi, en termes d'aménagement du territoire, à l'intégrer dans le paysage.

1195

1200

Souvent, je fais une comparable, lorsque les premiers silos à grains sont apparus dans le paysage québécois, dans les années cinquante, effectivement il y a eu un contraste; le premier silo qui s'est installé, les gens ont réagi. Imaginez si tous ces silos élévateurs à grains là se seraient implantés dans le paysage en même temps, probablement qu'il y aurait eu une réaction, une inquiétude collective.

1205

Maintenant, avec le temps, aujourd'hui, il y a même des villes qui protègent les silos à grains abandonnés, parce qu'ils font partie du paysage québécois.

C'est un peu le même genre de défi qu'on a.

1210

Maintenant, pour ce qui est d'apprécier l'impact éventuel des éoliennes, plus spécifiquement à Cacouna, dans les discussions qu'il y a eues avec la MRC pour les mettre en ligne à proximité de l'autoroute, les éloigner du village, c'est aussi basé un peu sur les expériences européennes où effectivement, on s'est rendu compte, vous savez, on voit régulièrement ça, des arbres matures, des peupliers de Lombardie qui sont implantés le long des routes pour marquer le paysage, attirer l'œil, etc.

1215

1220

Je ferais un dernier commentaire qui est pas scientifique, mais c'est aussi la réalité, les gens qui transitent sur les autoroutes, en général, lorsqu'il y a des contextes de villages avec des attraits culturel, patrimonial ou autres, généralement, ils vont découvrir le village non pas lorsque nécessairement ils circulent sur l'autoroute; ils vont découvrir le village soit parce qu'ils vont emprunter des routes comme la 132, soit parce qu'ils vont être incités à le faire en amont via des campagnes incitatives, touristiques ou autres.

1225 C'est-à-dire qu'habituellement, le transit par les autoroutes, et d'ailleurs c'est le cas, si vous regardez plusieurs villages comme entre autres Saint-Jean-Port-Joli, les gens vont être incités, s'ils circulent sur l'autoroute, par une pancarte de dimension assez importante qui va les inviter à se rendre dans le village, d'ailleurs pancarte des fois qui s'inscrit pas nécessairement très bien dans le paysage.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Frenet. Mais donc, si j'ai bien compris, le promoteur aurait peut-être l'intention d'organiser un voyage pour aller visiter un parc éolien existant?

1235 **PAR M. ANDRÉ FRENET:**

Ça a été offert lors de la soirée d'information, et madame pourra le corroborer, ça a été offert, si les gens étaient intéressés, en fonction d'un préavis, etc., mais c'était quelque chose qu'il était possible d'organiser, éventuellement. Ça a été mentionné à ce moment-là.

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous n'avez eu aucune demande?

1245 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Il y a eu aucune suite à cette proposition.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250

Merci.

Oui madame.

1255 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

Bien moi, je trouve ça dommage qu'il y ait pas eu de suite, parce que l'on a fait voter des gens qui connaissaient pas vraiment l'ampleur de ça.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais madame, c'est pas au promoteur d'aller chercher les gens dans leur maison. Je pense que si les gens veulent le visiter...

1265 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

Mais le sondage, excusez le mot, il est bidon un petit peu, parce que c'est pas réel. Bon, c'est tout ce que j'avais à dire.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que cette proposition-là, d'aller visiter, d'organiser un voyage, en fait des autobus probablement pour aller visiter un centre, a été publicisée?

1275 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

S'il a été publicisé, vous dites?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280

Oui.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1285

Il a été indiqué dans l'assemblée publique qu'il y a eu à Cacouna, où c'est que l'ensemble des citoyens de Cacouna ont été invités à participer.

**PAR Mme LINDA DIONNE:**

1290

Il y a avait pas beaucoup de monde. Excusez-moi, ça aurait pu être publicisé d'une autre façon, aussi.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1295

Bien, il y avait deux cents (200) personnes, à peu près.

**PAR Mme LINDA DIONNE:**

Il y a mille huit cents (1800) personnes à Cacouna.

1300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305

Écoutez, madame, les gens qui ne se déplacent pas pour aller à une réunion d'information, on peut dire qu'ils sont pas intéressés. Vous savez comme moi, quand on est intéressé à quelque chose, on se présente.

Si vous avez d'autres commentaires, madame Dionne, par contre, vous pourriez les faire dans un mémoire, et ça va nous faire plaisir de vous lire.

1310 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

Je vais avoir les indications pour ça?

1315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez voir madame Boutin en arrière, elle va tout vous donner les indications nécessaires.

1320 **PAR Mme LINDA DIONNE:**

Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 C'est moi qui vous remercie, madame Dionne.

---

**GASTON HERVIEUX**

1330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux, s'il vous plaît. Rebonsoir monsieur Hervieux.

1335 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bonsoir monsieur le Président. Alors ma question est la suivante, j'aimerais avoir de l'information sur la portée des hautes et basses fréquences en termes de distance et d'intensité produite par les pales des éoliennes.

1340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, c'est votre première question?

1345 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Une minute, c'est parce que je veux préciser que c'est en rapport au son, par rapport qu'à cinq cents mètres (500 m), c'est comme si on conduit une auto, c'est ce que monsieur le Président de SkyPower disait.

1350           Alors moi, j'aimerais savoir la portée, l'intensité aussi des hautes et basses fréquences, et aussi en rapport au son, pour voir c'est quoi le rapport de proportion, si ça va plus loin ou si ça finit dans le même temps, avec le son.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1355           Parfait.

          Monsieur Meunier, je présume que c'est vous qui allez répondre à cette question.

1360           **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

          Bonsoir. Donc il y a plusieurs phénomènes qui interviennent lorsque le bruit se propage dans l'environnement. Ce que j'ai parlé cet après-midi, je parlais de l'atténuation due à la distance, ça c'est une atténuation qui s'applique également sur toutes les fréquences.

1365           Pourquoi il peut y avoir une différence au niveau de la propagation des sons selon leurs fréquences, c'est dû à l'absorption dans l'air. Cette absorption-là est plus importante en hautes fréquences. Donc c'est ce qui nous amène à dire que les hautes fréquences se propagent moins loin que les basses fréquences.

1370           **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

          Et ma deuxième question, si je posais la première, c'est pour faire une suite avec la deuxième, c'est que Radio-Canada est venue nous expliquer que ses fréquences rebondissaient sur les tours ou sur les structures de la tour, y compris les pales.

1380           Alors moi, je me demandais si du fait que la tour elle-même et les pales, c'est-à-dire plutôt les pales en relation avec la tour produisaient des hautes et basses fréquences, que s'il y avait pas Radio-Canada dans le secteur ou un autre poste de télévision quelconque qui frapperait ces tours-là, alors est-ce que ces hautes et basses fréquences-là produites par le fonctionnement des éoliennes arriveraient à créer des problèmes aussi sur les systèmes de communication ou de télécommunication, en termes d'interférence.

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

1385           On parle de fréquences, mais c'est pas du tout dans la même gamme de fréquences justement, donc il y a pas d'interaction entre les deux (2).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390           Donc il y a pas d'interaction. Les hautes fréquences et les basses fréquences, et les fréquences de télécommunication, c'est ça?

**PAR M. MARTIN MEUNIER:**

1395 Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1400 Donc il y a pas de rapport entre les deux (2), monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

D'accord.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre troisième question, monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1410 Ah, c'est nouveau!

1415 Ici, j'ai pas le choix de préciser le contexte, c'est dans un document de monsieur Jean Dupont, le 2 février 2006, de Agriculture, Pêches et Alimentation, il écrivait, au deuxième paragraphe, dans PR-6, en passant:

1420 "À notre avis, l'étude d'impact reprend la suite, et de façon minimale, les différents éléments requis dans la directive de décembre 2005 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – MDDEP entre parenthèses – relatifs aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation d'une étude environnementale du projet cité en rubrique.

1425 "Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation considère que l'étude telle que présentée répond en partie à ses attentes en ce sens que l'initiateur minimise les impacts d'un projet d'une telle envergure durant la phase de construction, de l'exploitation jusqu'à celle de sa désaffectation. En effet, il affirme qu'il n'y aura pas d'impact au niveau de l'agriculture parce que les sols agricoles sollicités auront préalablement reçus l'accord des propriétaires concernés et l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole."

1430 Bon, page 57, ça termine là.

Donc effectivement, est-ce qu'on peut envisager certains impacts en rapport à l'agriculture, de par ce qu'on peut comprendre de cette notice d'Agriculture, Pêches et Alimentation.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1440 Monsieur Morneau, est-ce que vous pouvez répondre à monsieur Hervieux, quels seraient les impacts qui pourraient être générés.

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1445 Oui monsieur le Président. C'est sûr qu'au niveau ministère, on regarde aussi les impacts cumulatifs, pas nécessairement projet par projet, sur l'ensemble des projets.

1450 Ça fait qu'au niveau des travaux, la phase préparation du projet, donc décapage des sols, défrichage et autres, déjà là, ça a déjà un impact puisqu'au niveau, comment je pourrais dire, de la compaction des sols qui pourrait survenir, le remaniement des sols aussi. Le fait de creuser pour implanter les socles de béton, on parle toujours ceux qui seront sur les sols agricoles, fait en sorte qu'on remanie la structure des sols. Donc ça peut pas nécessairement revenir comme c'était avant, auparavant.

1455 C'est la même chose au niveau des cultures qui sont pratiquées pour les chemins qui vont être construits à travers les cultures qui sont déjà là. Donc là aussi, il va y avoir une compaction et un remaniement aussi de la structure des sols.

1460 Donc tout ça, de façon cumulative, le ministère considère que oui, c'est peut-être une façon de minimiser en disant que les impacts sont pas majeurs, compte tenu que les producteurs vont donner leur approbation et que la suite sera accordée par la Commission de protection du territoire agricole.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1465 Merci monsieur Morneau.

Merci monsieur Hervieux.

1470 Monsieur Morneau, j'aimerais ça que vous nous fassiez un rappel, nous expliquer la réglementation quant à la protection des boisés agricoles.

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1475 C'est une très bonne question, vous m'avez pris de court! Très honnêtement, je peux pas vous répondre pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 D'accord, il y a pas de problème. Mais vous allez quand même, ultérieurement, suite à l'audience, faire parvenir quelque chose à la Commission sur cet aspect?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1485 Sur la Loi sur les boisés, vous dites?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur la réglementation quant à la protection des boisés agricoles.

1490 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1495 Et peut-être que celle-là est peut-être un peu plus facile à répondre, est-ce que les superficies déboisées, en milieu forestier, est-ce qu'elles peuvent être cultivées par la suite.

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1500 Pardon?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1505 Ma question est la suivante, monsieur Morneau: Est-ce que les superficies déboisées en milieu forestier pourront être par la suite cultivées.

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1510 Bien, selon ce qu'on a lu dans l'étude d'impact, les boisés, non, pas nécessairement puisque le promoteur doit conserver, à ce que j'ai compris, une superficie éventuellement soit pour l'entretien ou réparation de l'éolienne, puis la superficie va être reboisée aussi en partie, donc pour la remettre dans l'état où elle était.

1515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il faut que le promoteur reboise en partie, après avoir déboisé; c'est ça?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1520

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525

C'est la réglementation qui demande ça?

**PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

1530

Ou à moins qu'il y ait des superficies de compensation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1535

Parfait, merci monsieur Morneau.

---

**FRÉDÉRIK LABRIE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1540

Monsieur Frédérick Labrie, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Labrie.

**PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

1545

Bonsoir. Bon, je fais partie de ces gens-là qui ont quitté la ville pour aller en campagne, dans un milieu paisible et sans circulation, sans bruit. J'habite sur le Quatrième Rang à Saint-Épiphanie.

1550

Ma première question est pour le promoteur, à savoir si lors de la prochaine rencontre à Saint-Épiphanie, d'information, s'il y aura davantage d'informations au niveau de l'emplacement des éoliennes, des chemins, des lignes électriques, de façon claire si on veut, pour que la population puisse se faire une idée plus juste.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1560

Oui, tout à fait. Lors de cette rencontre, on aura des informations plus précises, spécifiques à Saint-Épiphanie. Et puis on sera en mesure d'avoir des discussions peut-être un

peu plus personnelles, étant donné qu'on sera avec un groupe d'individus plus restreint, et regarder de façon plus pointue l'implantation des éoliennes.

1565 **PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

Est-ce que je peux compléter un petit peu?

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

**PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

1575 Avec le numéro des lots et tout ça, est-ce que ça va être disponible à ce moment-là?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1580 Bon, comme j'ai déjà mentionné, la localisation des éoliennes pourra être indiquée, le numéro des lots.

Mais de là à divulguer le nom des individus concernés, bien, vous ferez les recherches si vous voulez et vous allez probablement les trouver, mais c'est pas une information que je vais divulguer.

1585

**PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

On veut pas nécessairement les noms, mais plus les numéros de lots. Je vais m'occuper des noms après.

1590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, pour voir à quel endroit c'est situé exactement. Parfait.

1595 Oui, monsieur Boulianne a fait mention à la Commission que ces choses-là seraient divulguées, seraient déposées à la Commission, donc ce sera sur le site Internet de la Commission et également dans les différents centres de consultation. D'ailleurs, vous en avez un je pense à la municipalité chez vous.

1600 Autre question?

**PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

1605 Oui. Peut-être que c'est la paranoïa collective qui m'envahit, je le sais pas, monsieur Béland avait fait un commentaire par rapport entre autres aux chemins dans le rang 4 à Saint-Épiphanie à l'effet qu'ils sortaient en avant, en tout cas, que l'emplacement était en avant des habitations.

1610 Et ma question: Est-ce que le promoteur va prendre l'engagement d'envisager l'avenue pas la plus facile, mais la plus respectueuse tant des habitations qui sont là que de l'environnement, si on veut, aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615 Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1620 Bien, notre objectif est d'améliorer le projet, de le rendre plus acceptable par la population. Si vous me parlez de l'exemple en question, de l'accès à la série d'éoliennes au sud du rang 4, cette avenue-là, cette possibilité-là va être regardée prochainement.

1625 Comme j'ai déjà mentionné, les choses doivent se faire avec le consentement des propriétaires, alors la personne ou les personnes concernées par cet accès devront être consultées et donner leur approbation, puis le cas échéant, si ça peut – je suis convaincu que c'est une avenue intéressante, mais si elle peut avancer, ça fera partie du rapport final qui sera présenté à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1630 Merci monsieur Boulianne.

Merci monsieur.

1635 **PAR M. FRÉDÉRIK LABRIE:**

Merci beaucoup.

1640

1645

**FRANÇOIS DUROCHER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Durocher.

1650

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Je voudrais m'excuser, monsieur le Président, de réitérer, je vous ai dit tantôt que je reviendrais pas.

1655

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous faites bien.

1660

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Bon, c'est pour faire suite un peu à ce que madame Dionne est venue présenter tantôt, et ses interrogations, c'est pas vraiment mes intérêts personnels qui sont en jeu, parce que je suis un peu genre ermite, sauvage, bon, je fais ma petite vie, mais on va parler tourisme.

1665

Je voudrais savoir de la part du promoteur quelle est son analyse de l'impact du tourisme dans la région.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1675

Il y a pas eu d'études particulières qui ont été faites au niveau du tourisme et de l'impact à ce niveau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1680

Merci monsieur Boulianne.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

1685

Ma question était plus longue que la réponse!

Bon, pour revenir à ce que madame Dionne s'interrogeait, elle demandait s'il y avait possibilité, via le promoteur ou j'imagine la municipalité, ou la MRC ou quel que soit l'organisme,

d'arriver à permettre aux gens de visualiser ce que c'est une éolienne, à défaut de pouvoir voir un parc à proximité, c'est sûr qu'il y en a à Cap-Chat, il y en a plus loin, mais il faut se déplacer.

1690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y en a à Saint-Léandre, qui prend à peu près, d'ici, c'est une heure, grosso modo. Ça se fait relativement bien.

1695

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Oui, ça peut être des actions individuelles, je le concède.

1700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais le promoteur a quand même fait une offre d'amener des gens, en tout cas à Cacouna il a fait l'offre, il y a personne qui s'est présenté, il y a personne même qui en a fait la demande.

1705

Par contre, monsieur Durocher, il va y avoir une réunion la semaine prochaine, peut-être pas la semaine prochaine...

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

1710

À Saint-Épiphanie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1715

... à Saint-Épiphanie, donc ça peut être des gens de Saint-Arsène qui se retrouvent à Saint-Épiphanie et qui en font la demande, et probablement qu'à ce moment-là, le promoteur agréera à la demande des gens.

1720

C'est à vous de le demander, le promoteur peut pas vous forcer, aller vous chercher chez vous et vous asseoir dans un autobus et dire, on s'en va. C'est pas tout à fait ça.

Mais est-ce que, monsieur le promoteur, vous voudriez profiter de la présence de cette audience pour réitérer votre offre?

1725

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Regardez, ce qui a été dit une fois peut être dit deux (2) fois. Si certains individus manifestent le désir de voir une éolienne en personne, si je peux dire ainsi, bien, il y a quelque chose qui pourrait s'organiser. Il suffira de communiquer avec nous.

1730

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Boulianne.

1735 Monsieur Juneau, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est-ce que dans le cadre de l'évaluation environnementale et dans le cadre du projet, la nécessité d'une étude sur le tourisme est requise?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

1740 Le tourisme fait partie des préoccupations qui sont soulevées. D'ailleurs, on a consulté les gens du Tourisme, le ministère du Tourisme, il y a des questions qui ont été posées au promoteur sur cet aspect-là.

1745 Donc oui, c'est une préoccupation, entre autres on parlait du paysage hier, l'aspect paysager, bon, on discute de l'aspect touristique qui est associé au paysage.

1750 Donc oui, dans la directive, on exige quand même que ce soit tenu en compte. Il y a certains éléments qui ont été avancés par le promoteur, entre autres une description des activités dans la région, économiques et touristiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que c'est suffisant comme information transmise par le promoteur?

1755

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Bien écoutez, nous, on s'en remet un petit peu au ministère du Tourisme qui nous a dit que ce qui était fourni dans l'étude d'impact était satisfaisant.

1760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci monsieur Juneau.

1765

Oui, monsieur Durocher, je suis à vous.

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

En fait, il y a eu plein de réponses, mais j'avais comme pas fini ma question.

1770

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah bien, on recommence, dans ce cas-là!

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

1775

Mais toute réponse est bonne, est une bonne réponse.

Oui, en fait, j'ai compris que le promoteur ou autre organisme pouvait effectivement organiser des sessions de visualisation ailleurs...

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est pas une session de visualisation, en fait c'est vraiment un voyage organisé.

1785

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Oui, oui, sur le terrain, comme vous aimez l'entendre.

1790

Moi, j'en propose une, et là c'est une question que j'envoie au promoteur, j'en propose une en 2006, je veux juste savoir à peu près à quel mois ce sera possible, de venir en voir sur le chemin des Pionniers entre autres, mais il va y en avoir trois (3) à Saint-Arsène et trois (3) à L'Isle-Verte. Et c'est dans la MRC, donc on n'aura pas besoin d'aller bien loin. Ceux-là se font.

1795

Alors tantôt, on avait dit en 2006, j'aimerais peut-être avoir un mois, et ça va être ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est votre choix, monsieur Durocher.

1800

Avez-vous une autre question?

**PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:**

Non.

1805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vous remercie, monsieur Durocher.

1810

\_\_\_\_\_  
**MADELEINE LABEL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815

Madame Madeleine Label. Bonsoir madame Label.

**PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

1820 Bonsoir. Je voudrais juste apporter une petite correction à monsieur Frenet, tout à l'heure, quand il mentionnait la hauteur des silos qui s'étaient pas démantelés dans certaines municipalités, que ça nuisait pas au coup d'œil et tout ça.

1825 Des silos à grains, c'est pas des silos à ensilage, qui sont beaucoup plus hauts. Un silo à grains, ça se démonte, tandis qu'un silo à ensilage coulé sur place, on vit avec, ou on le fait avec un bull ou peu importe, on peut l'écraser. Mais un silo à grains, comme il mentionnait, c'est quelque chose qui se défait et c'est beaucoup moins haut qu'un silo à ensilage. C'est juste une précision.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1830 D'accord. Juste à titre informatif, un silo à grains, ça peut avoir quelle hauteur?

**PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

1835 Tout dépendamment, il peut y en avoir à dix pieds (10 pi) de haut, à quinze pieds (15 pi), le diamètre est différent.

1840 Tandis qu'un silo à ensilage qu'on voit dans la région, il y en a qui ont soixante-soixante-dix (60 pi-70 pi) et cent pieds (100 pi).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. C'était la précision que vous vouliez apporter?

1845 **PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

Oui, et j'ai une question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Bien sûr, on vous écoute.

**PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

1855 Pour les tensions parasitaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tensions parasitaires, ça a été discuté, mais allez-y.

1860 **PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

Je n'étais peut-être pas là, ça fait trois (3) soirs de suite que je suis là, j'en ai pas entendu parler.

1865 Donc moi, de mon côté, je possède une entreprise laitière et j'ai un peu peur que ce problème-là revienne chez nous, parce que c'est quelque chose qui coûte très cher à faire réparer.

1870 Donc ce que je propose, c'est qu'il y ait des lectures qui soient faites pour toutes les fermes agricoles du coin, pour vraiment vérifier ce qui se passe actuellement sur chacune de ces fermes-là, par une firme spécialisée indépendante, afin de valider la teneur des problématiques futures, pour voir si on aura des problèmes ou pas.

1875 Donc ma question, c'est: Est-ce que le promoteur s'engage par écrit que s'il survenait des problèmes suite à l'installation des éoliennes trop près de nos bâtiments agricoles, qu'il corrige le tout à ses frais.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1885 Monsieur le Président, pour répondre à la question, SkyPower s'est engagée à remédier à toute situation qui aurait pu causer préjudice à quelqu'un. Alors s'il y a une action qui est faite par le parc éolien qui cause préjudice, bien, SkyPower apportera les compensations qui s'imposent.

1890 Au niveau des mesures de tensions parasites, c'est prévu qu'avant le projet, qu'avant que le projet débute, que des mesures de tensions parasites soient faites, et que d'autres soient faites à la fin du projet.

1895 C'est une façon d'assurer la sécurité des propriétaires, puis de s'assurer aussi, de notre côté, une certaine sécurité. Cette procédure, elle va être faite, c'est évident.

**PAR Mme MADELEINE LEBEL:**

Est-ce ça va être fait avant le début de la première montée de la première éolienne.

1900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

1905           Ça va se faire avant le début de la mise en service, raccordement à Hydro-Québec. Tant qu'il y a pas de courant sur les fils, la nécessité n'est pas urgente. Il faut que ça se fasse avant qu'il y ait du courant sur les fils.

**PAR Mme MADELEINE LABEL:**

1910           Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915           Ça vous va, madame? Merci.

---

**GASTON HERVIEUX**

1920           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gaston Hervieux. Oui, monsieur Hervieux.

1925           **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Rebonsoir. Monsieur le Président, tout à l'heure on a parlé d'études qui doivent être déposées par le promoteur concernant certaines particularités des hautes et des basses fréquences ou des impacts sonores.

1930           Est-ce que dans les études en question, on retrouve un impact cumulatif concernant des impacts cumulatifs sonores à long terme; c'est-à-dire est-ce qu'on a quelque chose qui étudie ça.

1935           Par exemple, si on pense à l'effet de la goutte d'eau, ou des gens qui sont pas habitués d'entendre des bruits, parce que nous, en général, par observation, après six heures (6 h), très très souvent, on n'a plus beaucoup de vent et on n'entend pas beaucoup de bruit, même si on est en milieu agricole, dépendamment des périodes.

1940           Est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été faites pour évaluer qu'est-ce que seraient certains bruits, comme si on avait à entendre les éoliennes par exemple, à long terme.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1945           Monsieur Boulianne, est-ce qu'il y a des études dans ce sens?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Nous n'avons rien de notre côté.

1950 Je sais pas si le représentant de la Santé communautaire pourrait répondre à cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1955 Monsieur Pouliot, est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été réalisées dans le sens de la question de monsieur Hervieux?

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

1960 Bien, comme je l'ai dit la première fois qu'on a discuté des problèmes au niveau de bruit qu'on rencontre au niveau des éoliennes, de l'ordre de quarante (40) dB ou moins, les études à ce sujet-là ne révèlent pas d'effet à la santé en termes de maladie, pour ces niveaux-là, maladie étant entendue une pathologie bien définie, à titre d'exemple, le bruit en milieu de travail, ça va créer de la surdité, ça peut créer de l'hypertension artérielle, ce sont des maladies bien définies.

1965 Ce qu'on reconnaît à ces niveaux-là, c'est la nuisance ou les troubles du sommeil, qui sont pas définis comme étant des maladies, ça veut pas dire que c'est pas important, mais donc, les données qu'on a se limitent à ce type de problème là comme tel, sans définir pour autant des maladies qui s'en suivent.

1970 Il y a des niveaux plus hauts, comme la circulation automobile le long d'autoroutes, on a comme à avoir des études autour d'à peu près soixante-dix (70) dBA, on commence à faire des relations avec des problèmes du système cardiovasculaire. Mais en bas de cinquante-cinq (55) dB, on parle plus de nuisance et des troubles du sommeil comme tels, mais pas de données en dehors de ça.

1975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a pas de données à long terme, à ce moment-là.

1980

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

1985 Bien je veux dire, les recommandations de l'OMS sont basées sur les effets à la santé qui sont répertoriés autour de toutes sortes d'études visant à déterminer si, effectivement, d'être exposé constamment à ces niveaux-là, ça entraîne ou non des pathologies, ce qui ne semble pas le cas pour l'instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1990           Donc il faudrait aller vérifier les études qui ont été réalisées par l'OMS là-dessus; c'est ça?

**PAR M. BERNARD POULIOT:**

1995           Encore une fois, comme je vous expliquais hier, ici au Québec, on entreprend des travaux pour essayer, au point de vue santé publique, de mieux définir le contenu des informations qu'on doit donner aux gens, justement dans le cadre d'audience comme celle-ci, que ce soit le bruit autour des autoroutes, etc.

2000           Les travaux viennent juste de débuter, ils ont pas commencé, donc on devrait avoir, possiblement dans la prochaine année, une revue de littérature justement sur ces effets-là.

                  Mais il reste que, de prime abord, au niveau dont on parle, on pense pas vraiment trouver des choses bien nouvelles en regardant la littérature, par rapport à ce que je viens de dire.

2005           Mais encore une fois, c'est pas parce que c'est pas des pathologies que c'est pas important de les contrôler le mieux qu'on peut, et de minimiser ces impacts-là sur les individus, justement en respectant scrupuleusement ce qui est recommandé, en faisant l'entretien courant des appareils pour pas qu'ils génèrent plus de bruit à la longue, et aussi, s'il s'installe d'autres éoliennes, en perdant pas de vue le niveau de bruit actuel, avant que les éoliennes arrivent, versus – parce qu'à un moment donné, ça peut s'additionner.

2010           Pace que la directive du ministère de l'Environnement fait toujours une distinction entre le niveau de bruit existant, supposons c'est quarante (40) dBA, ou si le niveau est plus haut, il faut pas dépasser ce niveau-là. Mais si on n'y prend pas garde et qu'on augmente tranquillement, bien, le niveau existant va être celui qu'on a créé précédemment et ainsi de suite. Ça fait qu'il faut pas perdre de vue ce phénomène-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2020           Merci monsieur Pouliot.

                  Merci monsieur Hervieux. Votre seconde question.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2025           Toujours en rapport au bruit, je regardais dans une étude à Cacouna, par exemple pour le transport par bétonnière ou les camionnages qui pourraient avoir lieu, alors on donnait, par période de temps, le jour, le soir, etc.

2030

Est-ce que les bétonnières ou des camions en général, ça atteint des seuils de bruit qui dépassent le bruit normal, et est-ce qu'on va respecter, dans ce projet-là, les périodes, certaines périodes.

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2040 Monsieur Juneau, du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des exigences particulières au niveau du ministère en termes de régulation de bruit, c'est-à-dire qu'il faut le respect d'un certain nombre de décibels en jour, en soir, en nuit.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2045 Pour les chantiers de construction, il y a des normes plus sévères pour la nuit. Par contre, il faut faire attention, quand on parle de bétonnières, on parle de source qui n'est plus fixe, c'est une source mobile, c'est plus les mêmes critères que ce dont on a parlé, le quarante-quarante-cinq (40 dBA-45 dBA), ça s'avère être des critères un petit peu supérieurs.

2050 Sauf que si c'est des bétonnières associées à un chantier de construction, bien là, les normes sont sévères pour la nuit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2055 Parfait, merci.

Merci monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2060 Merci beaucoup.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2065 Monsieur Juneau, je voudrais savoir si dans les indications que vous avez données au promoteur sur les données qu'il doit fournir suite à l'évolution du projet, s'il y a quelque chose qui concerne l'archéologie?

2070 Dans l'ensemble des avis donnés par les différents ministères, il y en avait un qui concernait l'archéologie.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2075 Il y a des zones, le promoteur a réalisé une étude archéologique, une étude de potentiel archéologique, et il a identifié des zones à potentiel.

2080 Nous, on a consulté les gens de Culture et Communications, qui gèrent la Loi sur les biens culturels, et puis ils nous ont dit que le promoteur devait s'engager absolument à faire des inventaires avant les travaux, des sondages, il faudrait que je retourne voir le terme exact, mais il devait s'engager à faire un certain nombre de sondages avant la réalisation du projet, dans les zones de haut potentiel.

2085 Ce que le promoteur a fait, il s'est engagé à les faire. Donc il devra nous déposer ça avant de réaliser les travaux, et nous consulterons les gens de Culture et Communications, qui nous valideront que tout est conforme.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2090 Est-ce que ça inclut les six (6) éoliennes qui ont déjà été approuvées?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

Il faudrait que je valide si les deux (2) se superposent ou non. J'ai pas ça en mémoire.

2095 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Boulianne, par l'entremise de monsieur Demers.

2100 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Voilà, effectivement, le promoteur s'est engagé à réaliser une étude de suivi au niveau archéologique, vérification du potentiel et même, le protocole est défini, c'est un protocole qui a été appliqué et qui s'applique à d'autres projets sur lesquels nous travaillons.

2105 Pour ce qui est plus particulièrement la phase 1, le certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement n'a pas de précision tant qu'à faire une étude de validation au niveau archéologique.

2110 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous avez l'intention de le faire, néanmoins?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2115           Moi, je ne peux pas répondre à cet engagement-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2120           Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Il y aura pas de vérifications qui seront faites pour les six (6) premières.

2125           La demande a été déposée au ministère de l'Environnement pour les six (6) premières éoliennes, si le ministère de l'Environnement n'a pas jugé que ces endroits-là étaient susceptibles de nécessiter une étude avant, on est allé avec les recommandations du ministère de l'Environnement.

2130           **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2135           J'aurais peut-être une question pour vous, monsieur Fournier. Est-ce que dans la zone d'étude, il y aurait présence d'espèces végétales vulnérables ou protégées, ou à statut particulier?

2140           **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Les espèces végétales relèvent du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

2145           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, je vais aller voir monsieur Juneau.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2150           Excusez, j'étais dans les inventaires archéologiques, mais vous me demandez les espèces menacées floristiques, si j'ai bien compris?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2155

Oui.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2160

Dans la zone d'étude, il n'y a qu'une seule mention, c'est le troscart de la Gaspésie, que les gens du Patrimoine écologique m'ont identifié.

2165

Et c'est bien identifié à l'étude d'impact, il ne se retrouve pas où il y aura des éoliennes. Même s'il y a déplacement d'éoliennes, ce serait très surprenant que ça se chevauche. De toute façon, nous, nous avons en main l'information, et on va s'assurer que ce soit pas le cas.

2170

Le deuxième élément, les tourbières non perturbées sont des habitats potentiels pour une espèce menacée; là je vais m'abstenir du nom, elle est mentionnée à l'étude d'impact, je pourrais vous le donner. Donc s'il y a des éoliennes en milieux humides, en tourbières non perturbées, il y aurait exigence d'inventaire pour s'assurer que cette espèce-là n'est pas là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2175

Parfait.

Est-ce que, monsieur Boulianne, vous envisagez, bien, pas dans la phase 2 mais le projet modifié, finalement, d'implanter des éoliennes dans les milieux humides qui sont non perturbés?

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2180

Il n'y aura pas d'éoliennes construites dans les milieux humides ou dans les tourbières. Ça amène des techniques de construction difficiles qu'on essaie de s'éviter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2185

J'ai pas de question à part d'être intrigué par le troscart de la Gaspésie. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire à quoi ça ressemble?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2190

J'ai contacté les gens de la Direction du patrimoine écologique, avant de venir ici, c'est eux qui nous donnent les avis sur le centre de données du patrimoine et bon, ce qu'ils m'ont dit, c'est que ça a les deux (2) pieds dans l'eau; je présume que ça a pas de pied, mais ce que ça veut dire, c'est que c'est vraiment à la limite des eaux.

2195

Donc ce serait surprenant que le promoteur ait l'intention de mettre – et on l'a d'identifié sur une carte – ce serait très surprenant que le promoteur aille là. Et pour l'instant, il y a aucune éolienne qui s'en est rapprochée.

2200 **PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est une plante aquatique.

2205 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

J'aurais eu tendance à dire semi aquatique, mais je connais pas vraiment la plante, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2210 Il y a une nouvelle politique sur les milieux humides qui est en développement, à votre ministère, est-ce que vous pouvez nous indiquer où ça en est rendu.

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2215 La politique est en développement, en fait il y a eu une consultation intraministérielle, une consultation interministérielle sur la politique. Le ministère est actuellement à intégrer les commentaires qu'il a reçus sur le premier projet.

2220 Et éventuellement, il y aura une consultation publique et le gouvernement, le ministère prévoit aller de l'avant avec un projet de politique qui sera rendu public quelque part en 2006-2007.

C'est un peu l'information qu'on m'a dit, où ça en était rendu.

2225 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que les grandes lignes de cette nouvelle politique, est-ce qu'il y a des éléments particulièrement différents de ce qui est fait en ce moment?

2230 **PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2235 En fait, l'objectif principal de la politique est à l'effet qu'on veut, que dans chaque région on soit capable de donner une valeur aux différents milieux, milieux humides, pour éviter de sacrifier, parce qu'on sait pas la valeur d'un milieu humide, et permettre un projet dans un milieu humide alors qu'il avait une valeur très importante dans ce secteur-là, par sa biodiversité, par plusieurs éléments particuliers dans cette région-là, alors qu'à côté, il y avait un autre milieu qui, lui, a moins d'importance, qu'on a protégé.

2240 Donc c'est pour essayer de coordonner le développement et s'assurer de bien protéger les meilleurs milieux.

2245 Donc c'est un peu dans cet esprit-là, aussi, si jamais il y a des éoliennes qui se retrouvent dans un milieu humide, ce que le ministère va demander, c'est qu'il y ait une meilleure caractérisation du milieu, afin qu'on soit capable de qualifier l'importance et la valeur de ce milieu-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2250 Merci monsieur Juneau.

Monsieur Boulianne, vous avez dit à plusieurs reprises qu'il y avait pas d'éolienne dans les milieux humides, est-ce qu'il y a des chemins d'accès qui vont traverser des milieux humides? Peut-être que vous l'avez dit aussi.

2255 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2260 Au niveau des chemins d'accès, il faudrait que je vérifie de façon plus pointue, mais de façon générale, tous les milieux humides vont être évités, pour des raisons techniques de construction.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

2265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

2270 Et j'aimerais souligner peut-être au public qu'il existe une Politique sur la protection des rives, du littoral et des berges.

---

**GAËTAN MALENFANT**

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2280 Je demanderais maintenant à monsieur Gaëtan Malenfant, s'il vous plaît, de s'avancer. Bonsoir monsieur Malenfant.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

Oui, bonsoir. Ma question concerne un peu la présence des éoliennes assez proche des résidences en lien avec les bris possibles.

2285

Est-ce que c'est documenté, la possibilité des différents bris qui peuvent arriver, on pense à un feu mais est-ce que les pales peuvent se décrocher ou est-ce que la tour tombe, tout ça. C'est quoi les possibilités de bris.

2290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Monsieur Boulianne.

2295

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Vous savez, dans la vie, rien n'est impossible, mais les cas de bris d'éoliennes sont extrêmement rares.

2300

Il y a des systèmes aussi de sécurité dans le mécanisme où aussitôt qu'il y a une surchauffe ou un élément quelconque qui est anormal, toutes les éoliennes sont connectées par un système de fibre optique, ça va à un système central de communication, aussitôt qu'il y a une chose anormale, il y a une lumière qui est allumée, l'éolienne est arrêtée de produire, puis il y a une vérification qui se fait à ce niveau.

2305

Par rapport au fait qu'une éolienne puisse tomber, lorsqu'une éolienne tombe, c'est un problème généralement de fondation. Ici, dans la région de Rivière-du-Loup, c'est une zone qui est sismique, qu'on appelle, les coefficients sismiques, au Québec, ça varie entre zéro (0) et six (6), Rivière-du-Loup, on est six (6).

2310

C'est une zone, même malgré qu'on n'ait jamais connu ou très rarement connu d'événements de tremblements de terre d'importance, ça demeure une zone sensible. Alors au niveau des calculs de conception, c'est des critères maximums qui sont utilisés à ce niveau-là, qui sont les plus élevés au Québec, ça fait qu'il y a pas d'inquiétude à y avoir à ce niveau-là.

2315

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

Le décrochement par exemple de l'ensemble des pales qui pourraient tomber, c'est comme impossible?

2320

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2325 Bon, de la manière que c'est attaché au rotor, c'est quelque chose que je peux pas imaginer qui puisse être possible.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2330 Juste pour signaler qu'il y a quand même quatre cent quelques mètres entre une résidence et l'éolienne; même si la tour tombe, elle ne touchera pas à la résidence.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

2335 Non, dans le pire scénario que je me faisais, c'est l'hélice, l'ensemble des hélices se décroche, en touchant à terre fait quelques pirouettes et j'imagine c'est trois (3) pales je pense...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2340 Six (6) pirouettes de quarante mètres (40 m), pour atteindre la maison.

**PAR M. GAËTAN MALENFANT:**

C'est peu probable que ça se rende.

2345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Malenfant.

Monsieur Juneau, vous auriez un complément d'information?

2350

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2355 Oui, c'était au sujet des tourbières non perturbées, bon, le promoteur s'engage à ne pas aller dans les milieux humides.

2360 Nous, on a une préoccupation par rapport à un secteur qui se trouve à être disons au nord, quand l'autoroute 20 arrête et tombe sur la route 132. Au nord de cette jonction-là, il y a une tourbière non perturbée qui est identifiée notamment à l'étude d'impact, à la figure 8.2A, dans la description du milieu biologique.

Il y avait des éoliennes dans le milieu humide, à cette époque-là, dans le premier projet, dans la première version du projet; et puis dans la carte modifiée qu'on a, qu'on a imprimée, ces éoliennes-là ont été déplacées de l'autre côté, mais on a l'impression, en tout cas, à la lecture de ça, qu'il y a un paquet d'éoliennes, il y en a peut-être une dizaine qui se trouvent à être dans

2365 cette tourbière non perturbée qui, selon l'avis du Patrimoine écologique, peut être un habitat où il pourrait y avoir une espèce menacée.

Donc ça, cet aspect-là nous préoccupe.

2370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2375

Oui, nous allons montrer un acétate pour présenter le secteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380 En attendant, peut-être une petite précision, monsieur Boulianne, est-ce que la présence de sols argileux peut causer des problèmes d'instabilité du socle.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2385 Bien, tout dépendant le type d'argile. Dans le secteur, il y a de l'argile sensible, il y a des argiles qui sont très raides aussi.

Ça fait qu'à chaque site, il y a une évaluation de la capacité portante, de la sensibilité qui doit être faite, et les ajustements au niveau des fondations doivent être faits, le cas échéant.

2390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

2395

Oui, on vous écoute.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2400 Le secteur de la tourbière en question, c'est le secteur qu'on fait référence ici sur la carte, où initialement il y avait une rangée d'éoliennes de ce côté-ci. Elles ont été déplacées de l'autre côté pour pouvoir les éloigner de la route 132.

2405 Donc comme il est dit dans le rapport, le promoteur s'engage à ne pas affecter ce genre de milieu, donc ça fera partie de la caractérisation particulière pour s'assurer que sur le terrain, c'est bel et bien en dehors du secteur humide.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Demers.

2410

Donc ça répond à votre préoccupation, monsieur Juneau?

**PAR M. NICOLAS JUNEAU:**

2415

Il faudra voir si on est bien à l'extérieur du milieu humide, et puis si on est à l'intérieur, on va avoir un paquet de questions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2420

Parfait, monsieur Juneau.

---

**GASTON HERVIEUX**

2425

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Le registre est officiellement clos.

2430

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Monsieur le Président, je me suis inscrit à huit heures et vingt-cinq (8 h 25), c'est parce que vous avez fait signe en même temps que j'allais m'inscrire, et j'ai réellement demandé à poser une dernière question à huit heures et vingt-cinq (8 h 25). Vous aviez déclaré qu'à huit heures et demie (8 h ½)...

2435

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Hawey, à quelle heure s'est-il inscrit?

2440

**PAR Mme DANIELLE HAWEY:**

Il était huit heures vingt-cinq (8 h 25). Il y avait eu un signe, d'autre part, il y avait une petite confusion là-dessus.

2445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, monsieur Hervieux. Vous êtes vraiment le dernier!

2450 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et en plus, vous avez presque pas eu l'occasion de nous poser des questions, pendant cette audience!

2455 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est plutôt, je dirais, monsieur Béland, la majorité de la population qui travaille le jour, et les cultivateurs, parce qu'on est en milieu agricole, qui n'ont peut-être pas eu la chance de vous poser des questions.

2460

Et c'est dans ce sens-là que j'aurais une question à poser au Bureau d'audiences publiques, étant donné la position du promoteur qui a dit, si la population accepte le projet, et si elle ne l'accepte pas, on se retirera.

2465

Alors vu les circonstances et vu les carences aux études d'impact, étant donné qu'on va recevoir beaucoup de documents, il y a beaucoup de choses qui sont absentes dans l'étude, moi je demanderais si c'est possible qu'on fasse une recommandation à l'effet que le promoteur, s'il est d'accord, pourrait le confirmer, que les municipalités puissent consulter leur population.

2470

Je dis pas que vous veniez faire un exposé de votre projet et qu'on vous pose des questions, je dirais plutôt qu'à partir des données qu'on a, on a supposément été consulté, aussi ça cadre avec la politique de monsieur Claude Béchard qui dit que ça devra être accepté par la population, c'était un de ses critères d'acceptabilité de ces projets-là, alors nous, on dit, est-ce que ce serait possible que les municipalités consultent dans un premier temps leur population, ce qui a jamais été fait, et qu'en deuxième point, on y aille par publiciste ou référendum, voter sur est-ce qu'on est d'accord ou on n'est pas d'accord.

2475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480

Monsieur Boulianne.

**PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

2485

Je peux vous confirmer que SkyPower ne prendra aucun engagement à cet effet.

Je pense que les municipalités, ce sont leur rôle de faire leur sondage public, leur consultation publique, et elles sont assez responsables, je crois, pour prendre ces décisions-là.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2490

Alors est-ce que la Commission pourrait en faire une recommandation, éventuellement, s'il y a lieu, pour que si ça fonctionnerait pas ici, que ça puisse fonctionner ailleurs, dans d'autres projets.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission ne s'engagera pas non plus, c'est à la lueur de ses travaux que la Commission émet des avis au ministre de l'Environnement, et c'est lui, en dernier recours, qui juge opportun ou non de considérer les avis de la Commission.

2500

Merci monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2505

Je vous remercie beaucoup.

---

**MOT DE LA FIN**

2510

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour ceux d'entre vous, promoteur et personnes-ressources, qui ont des documents à déposer ou encore des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine. Notre objectif est de rendre accessible au public ces documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront lors de la partie de l'audience qui aura lieu, je le répète, ici même, à l'Hôtel Lévesque, lundi le 19 juin 2006, à dix-neuf heures (19 h).

2515

Entre temps, la Commission poursuit ses travaux d'enquête. La Commission recevra, jusqu'au vendredi 9 juin prochain, les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui ou celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet.

2520

Il appartient toutefois toujours à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles.

2525

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, si ce n'est déjà fait, auprès de madame Boutin, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard le 5 juin prochain. L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

2530

Pour nous permettre de bien prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 15 juin prochain à midi (12 h).

2535

Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation des mémoires, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle, ainsi que sur le site Internet du BAPE.

2540

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de maintenant. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présentes seront les bienvenues, évidemment, mais ils ne seront plus appelés à intervenir. Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation de votre opinion sur le projet et ses impacts.

2545

Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourront échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de sa présentation devant la Commission.

2550

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Boulianne, ainsi que toute son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie d'audience.

2555

Et surtout, un gros merci aux participants d'avoir questionné ce projet, permettant ainsi d'approfondir différentes facettes du projet à l'étude, malgré un décorum qui peut impressionner à prime abord.

2560

Enfin, je remercie les gens de la technique, la sténotypiste, de même que l'équipe de la Commission, mesdames Boutin, Hawey, Dumontier et Hamel-Dufour, monsieur Roberge, ainsi que mon collègue, monsieur Béland.

2565

Au plaisir de se revoir le 19 juin prochain, merci beaucoup de votre participation, et bonne fin de soirée.

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2570

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.